

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Bertrand Zibi devant la Cour d'appel lundi prochain

ENA  
Libreville/Gabon

**S**ELON un " avis d'audience " datant du 13 janvier 2021 de la Cour d'appel judiciaire de Libreville par le procureur général de cette juridiction au procureur près le tribunal de Libreville, le détenu Bertrand Zibi Abeghe est appelé à comparaître, le lundi 18 janvier prochain. Et ce, devant la " Chambre des appels correctionnels " de la Cour d'appel judiciaire de Libreville. Il devra, lors de cette comparution, répondre de deux chefs d'accusation : " détention illégale d'arme à feu " et " non-assistance à personne en danger ". Bertrand Zibi Abeghe avait été condamné à six ans de prison

ferme par le tribunal correctionnel de Libreville pour "violences et voies de fait" et "détention illégale d'arme à feu" au cours d'une audience au mois de juillet 2019. Après ce verdict, son conseil, Me Charles-Henri Gey avait promis de faire appel de cette décision de justice en saisissant la Cour d'appel judiciaire de Libreville.

Cette démarche a-t-elle prospéré? Tout porte à le croire. En témoigne cette prochaine audience au cours de laquelle les hauts magistrats de la Chambre des appels correctionnels examineront à leur tour les éléments de cet appel de ses avocats pour en tirer les conclusions judiciaires qui s'imposent.

## Le clin d'œil de *lybek*



## Lambaréné: un agent de la CNSS fauché par un véhicule

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**T**ONY Lebambe Ngouana, agent à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), affecté dans le Moyen-Ogooué, a été mortellement fauché par un véhicule, de marque Toyota Land Cruiser, lundi dernier, au quartier La-Paillote, dans le 2e arrondissement de la commune de Lambaréné.

Selon une source proche du dossier, il est plus de 19 heures lorsque M. Lebambe Ngouana est interpellé par les gendarmes pour un contrôle. Celui-ci descend et va vers les pandores, de l'autre côté de la route, pour présenter ses documents. Le contrôle terminé, il cherche à regagner son véhicule. C'est au moment où il traverse la chaussée non éclairée à cet endroit, qu'un véhicule de marque Toyota Land Cruiser,



Un énième accident de la circulation, avec mort d'homme dans la ville de Lambaréné.

roulant à vive allure, va esquiver un taxi en stationnement, pour percuter violemment l'infortuné, avant de terminer sa course folle dans un domicile privé, où il causera d'autres dégâts matériels. Les gendarmes se portent rapidement au secours de la victime et procèdent à son évacuation vers le Centre hospitalier régional de Lambaréné. Malheureusement, à

l'accueil du blessé, le corps médical constate le décès de l'agent de la CNSS.

Quant au conducteur du véhicule à l'origine de cet accident mortel, il a aussitôt été interpellé par les forces de l'ordre. Une enquête a été ouverte par le parquet de Lambaréné pour déterminer les circonstances exactes de ce tragique accident.

## Mort suspecte au Cap-Estérias: l'épouse demande une autopsie

AEE  
Libreville/Gabon

**P**LUSIEURS jours après la découverte du corps sans vie de Clément Bidou Be Zoguebe, dans la cour de sa concession au Cap-Estérias, son épouse, bien qu'en séparation de corps avec celui-ci depuis plus de trois ans, s'est chargée de déposer le cadavre à la morgue. Elle réagit face à " certaines spéculations de tous genres ", dont elle dit faire face de la part de sa belle-famille. " La brigade de gendarmerie enquête jusqu'alors sur la mort de Clément. Maintenant si les parents de mon mari soupçonnent quoi que ce soit, je préconise alors qu'une autopsie soit réalisée ", a-t-elle laissé entendre. Avant de rappeler : " deux jours avant sa mort, Clément m'a appelé et je suis allée le voir au Cap-Estérias, vu que moi j'habite désormais Nzeng-Ayong. Lorsqu'on discutait, j'ai constaté qu'il avait des égratignures sur son bras et il



L'épouse de Clément Bidou Be Zoguebe, retrouvé mort dans la cour de sa concession au Cap-Estérias, propose que soit pratiquée une autopsie.

n'avait pas bonne mine. Il avait maigri. En lui posant la question de savoir ce qu'il a, il m'a tout simplement répondu qu'il sortait d'un paludisme, mais que ça va. Je n'étais pas très rassurée sur son état de santé. Lorsque j'ai pris congé de lui, c'est deux jours après que j'apprends la nouvelle de sa mort par la brigade de gendarmerie de la localité ", relate-t-elle. Avant d'ajouter : " Je ne peux donc pas me prononcer exactement sur le décès de mon mari. Avait-il une maladie, ou c'était tout autre chose? Seule l'autopsie pourra nous édifier".

Pour ce qui est de la prise en charge du corps et la confiscation de certains documents du défunt, dont elle est accusée, cette dernière précise que le corps de son mari était allongé dans la cour pendant plusieurs heures, sans que personne n'intervienne. " C'est la brigade de gendarmerie qui m'a appelé, en tant qu'épouse et mère de ses enfants, pour l'enlèvement du corps. Je suis arrivée donc la nuit avec la maison des pompes funèbres pour soulever la dépouille. Je n'ai interdit à personne de se rapprocher de la morgue."